

CR de l'Assemblée générale et réunion d'information du 8 décembre 2022

10h30 – 17h00

Au restaurant « Au Repos des Chasseurs »
Avenue Charle-Albert, 11 1170 Bruxelles (Boitsfort)* +32(0)26604672

Ordre du jour :

- Assemblée générale
 - Budget pour 2023
 - Organisation des élections du Conseil d'Administration 2023-2025
 - Nomination des vérificateurs des compte
 - Nomination de nouveaux membres effectifs
 - Derniers développements de la SEPS
 - Contribution de la SEPS à la DG HR « compétition procédures »
 - Evolution du RCAM et des DGE
 - Rapports de la Commission sur l'application du Statut de 2014
 - Détails de l'adaptation des pensions fin 2022
 - Evolution des assurances santé complémentaires au RCAM
 - Problèmes rencontrés par les membres
 - Questions

Participation

En présentiel

AMOND Jean-Pierre et BIASSUTO Ida; ATTAL Françoise; BAGAI-OTTE Renate; BEAU Marie-Yolande; BEAUREGARD Jeanine; BECKER Ursula; BLONK Wim et Madame; BOUCEY Marc; BOUMEZGANE Malika; BRETON Monique; BRONKHORST Willem; BRUSUAL Luis; CASTEL Yves; COSMIDOU Olga; CRUTZEN Serge; D'AMICO Anna Angela; DE HOUWER Evelyne; de JONG Akke Matilde; DELINCE Jacques; DE PALMA Patrizia; DERU Michelle; DRICOT -DANIELE Luigia; DUBOIS Marie; FELIX Barbara; FOCKEDEV Jacqueline; FONSECA Zelinda; GALAO Ana Maria; GERMAIN Daniel; GOLINVAUX Jean-Luc; LEE Billy; MAES Marc; MAGGI Marta; MATHISSE Thierry; MESQUITA Jorge; NISER-LÜCKE Ursula; NONNEMAN Stefan; PAGLIARULO Paola; PINTO FERREIRA Antonio; PLACE Franz; ROHR Dorothea; SABSOUB Jean-Pierre; SMETS Hendrik; SOEZEN Yasmin; SORBI Jeanne; TYLIACOS Catherine; TIMMERMANS Michelle; TOUT Brigitte; SPANOUDIS Evangelos; VAN RIJ - BRIZZI Milvia; VEERMORKEN Marlène; VRANKEN G; WALKIERS Benoît; Wojciechowski Aliny; WESTBERG Lena et PARKER S, KERSTENS Petrus;

58 participants ; 23 membres effectifs (sur 36 effectifs restants au 01.12.2022 (Annexe 3 – réservée).)

Par vidéo-conférence : ont demandé le lien :

GIOVANELLY Anna ; ANGELY Maïté ; ASSELBERGHS Paul ; BABOT Jacques ; DUPONT Claude ; FRANKEN Willem ; HIDALGO RUIS Josefa ; VANDER ELST Jan ; PIA Maria ; MARTINEZ Pedro ; MARTINI Marco ; DEORSOLA Monica ; MUYLE Noël ; NUNN Geoffrey ; LAURENT Patrick ; MOTTE Raymonde ; RANVEL Catherine ; COLOTTE Pascal ; CORPAKIS Dimitry ; PAOLONE Filomena ; HERBST Annemarie ; ANASTASSOPOULOS Margaret ; MEYER Herbert ; CORDA Giuseppina ; VIALLE Marie Magdeleine ; CRUTZEN Yves ; ROITMANN Michael ; ROUGNY Françoise ; SCHEIDEMANN Sabine ; SAPONE Manuela ; PEVEC Slava

29 membres ; 3 membres effectifs

I. Assemblée générale

Budget SEPS 2023 – Annexe 1

Le budget est approuvé

Organisation des élections du Conseil d'Administration 2023-2025 – Annexe 2

La procédure est acceptée par l'AG.

La liste des candidats est approuvée.

L'exception relative à la candidature de Catherine TYLIACOS (FFPE – Conseil) est approuvée par l'AG bien que son inscription à la SEPS soit récente.

Nomination des vérificateurs des comptes

Filomena Paolone est confirmée comme vérificatrice.

Jacques Delincé s'est porté volontaire pour cette action en 2023 et a été nommé par l'assemblée du 23.06.2022.

S'ajoute Evangelos Spanoudis nommé par la présente assemblée

Nomination de nouveaux membres effectifs - Annexe 3 (Réservée)

Au 01.12.2022, il ne reste effectivement plus que 36 membres effectifs disponibles.

L'appel aux volontaires se poursuivra en espérant obtenir au total plus de 50 membres effectifs.

Marc Boucey a été nommé par l'assemblée.

Derniers développements de la SEPS - Annexe 4

Antenne d'Ispra – effective - en développement

Antenne de Luxembourg – en standby !

Ambassadrices PMO – une nomination nécessaire en plus de Helen James.

Publicité de la SEPS

 Nouveau flyer – Articles dans l'Info senior

Groupe assurances

Nouveaux bénévoles

 Reprise des permanences

 Formations ouvertes

Mise à jour des sites web

Contribution de la SEPS à la DG HR « compétition procédures »

Milvia van Rij-Brizzi, en charge de ce projet a rédigé un rapport chronologique des événements et de la correspondance entre la DG HR et la SEPS. Ce document sera transmis à la DG HR (Christian Le Vasseur). Ce rapport se base sur 31 annexes !

Conclusions de Milvia :

Il est probable que le personnel retraité des Institutions européennes continuera à être sollicité pour aider la Commission à mettre en œuvre les priorités politiques. Dans ce cas, il est essentiel que le service demandeur communique et que l'Association accepte les termes de référence du projet et les critères selon lesquels les volontaires seront sélectionnés. Il faut également que l'Association contribue à l'évaluation des risques.

II. Réunion d'information

Présentation des actions du CGAM

Monique Breton Vice-présidente du CGAM

Le rapport annuel du CGAM-RCAM étant disponible, une présentation a été proposée ; les slides sont en annexe 5.

Rapports de la Commission sur l'application du Statut de 2014

Dans les rapports issus dernièrement deux sujets sont d'importance pour les pensionnés

- La Méthode (adaptation annuelle des pensions)
- Le régime des pensions

Pour la méthode d'adaptation des rémunérations, les conclusions de la Commission sont simples :

- La Méthode a rempli sa fonction à la satisfaction des Experts nationaux (groupes Art 65 et 64 gérés par Eurostat
- La Commission continuera à utiliser la "Méthode" en 2023 et au delà.

En ce qui concerne les pensions, le rapport quinquennal, entériné par le CoRePer stipule :

L'annexe XII « a atteint son objectif spécifique consistant à garantir l'équilibre du régime de pensions des fonctionnaires de l'UE, puisque la contribution au régime de pensions versée au budget par le personnel couvre un tiers des droits acquis chaque année.

Cependant, les prévisions montrent que le budget des pensions pour l'année 2040 atteindra quasi 2,4 milliards d'€ ce qui induit les Etats membres à vouloir « établir un service public que l'UE peut se permettre d'entretenir ».

Le CoRePer demande donc des restrictions

Méthode : annulation possible exceptionnellement ; 3ème clause d'exception ou de modération; taxe de solidarité

Pension: réductions du budget en jouant sur les paramètres de la méthode.

Les syndicats s'opposent à tout changement

La Commission ne cède pas (pour le moment) : elle veut défendre les principes de la Méthode et l'équilibre de notre système pensions. Le Commissaire, Johannes Hahn, déclare :

- La Justice protège les droits acquis
- Il faut maintenir l'attractivité de la fonction publique européenne
- La Commission n'envisage aucune réforme du Statut
- Les besoins supplémentaires découlant de l'application de la méthode seront invoqués pour demander une révision de la rubrique 7 dans la mise à jour du CFP (MFF). Donc : bataille en 2023 !!!!

La SEPS a prévu la constitution d'un groupe de défense à activer dès que le dialogue social le demandera !

Détails de l'adaptation des pensions fin 2022.

L'adaptation de 4,5% avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 est effective. L'Annexe 6 explique comment Eurostat a obtenu ce chiffre.

Evolution des assurances santé complémentaires au RCAM

Depuis plus de 10 ans et jusqu'en 2021, il y avait 8 offres d'assurances santé parfaitement complémentaires au RCAM.

Certaines de ces polices ne sont plus disponibles pour de nouveaux affiliés ; d'autres ont des limitations territoriales importantes et d'autres sont jumelées par l'assureur.

En conclusion, en 2022, il ne reste plus que quelques polices disponibles pour tous les agents actifs des Institutions européennes.

Plus important encore : l'offre pour les retraités est limitée à deux possibilités mais avec des limites d'âge pour la souscription : après 69 ans il n'y a plus d'offre d'assurance parfaitement complémentaire au RCAM pour les pensionnés.

Le dossier sur les assurances complémentaires au RCAM (santé, accident, assistance - dernière édition) est disponible sur demande à info@sfpe-seps.be

Budget 2023

- Le budget 2023 est difficile à définir sachant que les années précédentes ont été marquées par la pandémie COVID et que la reprise est difficile à évaluer.

Le budget 2023 est à considérer comme une copie adaptée du budget 2022 modifiée en fonction des dépenses.

- Certaines lignes budgétaires ont été adaptées en fonction des circonstances :
Nouvelles réunions plénières (a réunions de 60 personnes à 64€ contribution de 40€))
- Certains frais de communication en augmentation
- Acquisition de matériel pour prêts temporaires aux bénévoles qui peuvent exécuter certaines tâches bien définies. Décision du CA du 22 octobre 2020.
- Le budget de l'extraordinaire est impossible à définir précisément il dépend des actions (avocats – tribunaux) qui seront nécessaires en fonction de l'évolution des réclamations et recours en cours et prévus.

Exercice ordinaire 2023

Recettes (€)	
Désignation	
Cotisations (et dons) (rappels de cotisations)	28.000,00
Intérêts comptes bancaires	0,00
Participation des membres aux réunions d'info et A.G (4x60x40)	9.600,00
Divers	0,00
Total recettes	37.600,00
Dépenses (€)	
Désignation	
Fonctionnement	
Abonnement liaison internet – ADSL	200,00
Frais Postaux strictement liés au bon fonctionnement	700,00
Frais et déplacements pour réunions autres qu'Info et AG	1.000,00
Forfaits bénévoles (secrétariat)	1.000,00
Charges admin. (assurances, taxes, honoraires experts fiscaux, ...)	3.000,00
Gestion Site Web - Support Informatique direct *	2.500,00
Divers	0,00
Total fonctionnement	8.400,00
Equipement	
Matériel de bureau, papier, copies, fournitures informatiques	2.500,00
Equipement informatique (prêts aux bénévoles)	1.000,00
Total équipement	3.500,00

Actions SEPS-SFPE	
Communication (y compris Bulletin et envois postaux de documents divers tels que vademecum, information sur les assurances, brochure juridique...demandés expressément par les membres	2.000,00
Téléphone	1.000,00
Réunions Info et AG (4x60x64)	15.360,00
Autres réunions, conférences, cotisations	3.000,00
Groupes externes	
Séminaires de préparation à la retraite (6 à 8 séminaires)	1.000,00
Commission et Conseil (Brux, Lux, Ispra)	
Réunions avec les CCP, Comités/groupes paritaires.	500,00
Frais avocats (voir budget exercice extraordinaire)	PM
Total Actions SEPS-SFPE	22.860,00
Total Dépenses prévues	34.760,00

Solde 2023 prévu	2.840,00
Solde 2022 (prévision)	2.000,00
Réserve ING (Décembre 2022)	54.939,18
Avoir à la banque Luxembourg et à Ispra	2.650,00
Total à disposition prévu fin 2023	62.500,00

*Support donné au groupe de gestion journalière par Benoît Walckiers

Exercice extraordinaire 2023

Frais d'avocat (€)	
Récupération des droits à la pension	5.000
Pension de réversion (sera probablement abandonnée)	?
Reprise du travail après invalidité	8.500
Premières audiences des membres	1.000
Total exercice extraordinaire 2023	14.500

A prélever sur la réserve Banque ING : 54.939,18 € au 31.12.2022

Elections du CA 2023-2025

- Présidence du Bureau électoral : Françoise Attal accepte la charge.
- Deux assesseurs : Paola Pagliarulo, Ana-Maria Galao

Expédition des bulletins et CV des candidats : entre le 08.12.2022 et le 24.12.2022

Clôture : 31.01.2023 - Constituante (AG) : 16.02.2023

Vote par correspondance

1. Ne rien écrire sur ce bulletin autre qu'une croix dans la ou les cases choisies
2. Glisser le bulletin dans la petite enveloppe
3. Fermer cette enveloppe
4. Glisser la petite enveloppe fermée dans l'enveloppe A5 avec l'adresse
5. Ecrire le nom sur l'enveloppe A5 (expéditeur)
6. Envoyer l'enveloppe A5 fermée à la SFPE AU CONSEIL

Vote par Internet

Bulletin et info proposés par Internet

Envoyer le Bulletin en attaché au message à la présidente du comité électoral par Email
CA.SEPS.Francoise@gmail.com

Liste des candidats :

Catherine TYLIACOS
Hendrik SMETS
Yves CASTEL
Marc MAES
Luigia DRICOT-DANIELE
Petrus KERSTENS
Cristiano SEBASTIANI
Stefan NONNEMAN
Jean-Pierre AMOND
Antonio PINTO FERREIRA
Anna Angela D'AMICO
Serge CRUTZEN
Patrizia DE PALMA
Jean-Marie COUSIN
Monique BRETON
Nicole CABY

Membres effectifs

Annexe 4

Derniers développements de la SEPS

SEPS-Italia

Membres du comité SEPS-Italia :

- Coordinateur principal : Gianfranco Selvagio
- Vice coordinateur: Georg Peter
- Trésorier: Yves Crutzen
- Secrétaire: Salvatore Tirendi
- Stefan Nonneman : coordination entre SEPS Italia et SEPS/SFPE Bruxelles.

Objectifs : ceux de la SEPS

SEPS-Luxembourg

Objectifs de l'antenne de la SEPS/SFPE à Luxembourg :

- Permanence
- Distribution de documents SEPS/SFPE ;
- Séminaire de préparation à la retraite au PE
- Proposition d'un accord de collaboration avec le PE

Jean-Louis COUGNON, avait lancé un appel pour mesurer l'intérêt mais peu de réponse.

Le CA a décidé de suspendre l'action « Antenne Luxembourg ». Le compte à la BIL a été annulé.

Les collègues de Luxembourg continueront à dépendre de Bruxelles.

Une meilleure publicité nécessaire à Luxembourg avant de relancer l'initiative en collaboration avec Afiliatys.

Des collègues de Luxembourg seront invités à participer au CA 2023-2025 par cooptation après l'AG de juin 2023.

SEPS AISBL ?

La question a été posée au CA : doit-on développer la SEPS en SEPS-Internationale et plusieurs antennes : SEPS-BE ; SEPS-IT ; SEPS-LU ; SEPS-FR ;

Plusieurs membres du CA sont en faveur du passage au statut d'AISBL, sans attendre le développement des antennes.

Il est clair cependant que le présent CA reste le comité de gestion de la SEPS.

La question du passage en AISBL sera reconsidérée en juin 2023.

Contributions demandées aux bénévoles

1. Permanences

Gina a organisé la permanence dans les bureaux de l'avenue des Nerviens (N105), comme avant la crise de la COVID.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont couverts.

Le jeudi : réunion hebdomadaire de formation (le matin), e gestion (groupe de gestion journalière), de permanence conjointe SEPS-Affiliatys

2. Réponse au téléphone (+32 475 472 470)

Le téléphone est en général tenu par le président qui peut souvent répondre aux questions relatives au RCAM, pensions, assurances.

Quand une permanence est assurée au bureau de la SEPS, le numéro de téléphone peut être dévié vers le GSM de qui assure cette permanence (pour autant que ce soit accepté par le bénévole).

Il est souhaitable que ce téléphone soit transféré également pendant certaines périodes qui ne sont pas couvertes par une permanence au bureau N105.

La liste des bénévoles disponibles n'est pas établie

3. Réponse aux questions posées par Internet

La SEPS reçoit de nombreux Emails (jusqu'à 50 par jour) principalement à cause des assurances santé en complément au RCAM.

Certaines questions sont très spécifiques des assurances, du RCAM, du régime des pensions, des possibilités de contact avec le PMO ou avec « l'Aide aux pensionnés ».

Certains mails pourraient être envoyés pour avis ou pour réponse par les bénévoles en fonction de leur expérience

4. Contribution à la réalisation des documents d'information

La traduction et la correction linguistique du bulletin et de ces textes sont importantes et doivent être faite par des membres dont la langue maternelle est celle du texte ou de la traduction demandée.

5. Participation à une formation

Des réunions de formation sont organisées au bureau des Nerviens le jeudi.

Réponses aux questions des membres ; assurances ; régime des pensions ; SEPS ; méthode d'adaptation des rémunérations ; ...

Ces formations destinées pour le moment à très peu de membres peuvent être l'occasion pour d'autres de s'informer de manière approfondie et de devenir de potentiels présentateurs.

6. Remarque

La gestion du bureau de la SEPS au Conseil (bâtiment JL) sera assurée par 4 personnes: Nicole Caby ; Salome Spyridis, Jean-Pierre Amond, Serge Crutzen.

Réunions du jeudi déplacées au mardi

Le jeudi, au bureau des Nerviens:

Les permanences principales

Les formations

Le secrétariat au complet

Il convient donc de ne plus prendre le jeudi pour les Assemblées générales, les réunions d'information, les réunions du CA

Le mardi sera généralement considéré pour ces réunions.

Réunions prévues en 2023

Réunion	Date	Lieu
Dépouillement élections CA	13.02.2023	N105
AG – constituante du CA	16.02.2023	Repos des Chasseurs
Vérification des comptes	xx.03.2023	N105 ou Repos des Chasseurs
Réunion d'information	21.03.2023	Repos des Chasseurs
CA	16.05.2023	N105 ou Repos des Chasseurs
AG et RI	20.06.2023	Repos des Chasseurs

Ambassadrices - Ambassadeurs PMO

« Ces ambassadeurs sont en fait des bénévoles sociaux au sein de la SEPS et de l'AIACE, nommés par le PMO, qui disposent d'une connaissance approfondie de la réglementation et des procédures relatives à l'assurance maladie et aux pensions. Leur rôle est de faciliter la communication entre les pensionnés et le PMO et d'en être les intermédiaires (dans les deux sens), à l'instar des ambassadeurs des Etats.

Les ambassadeurs disposent d'un canal privilégié de communication avec le PMO qu'ils peuvent utiliser dans les cas d'urgence. De son côté, le PMO utilise aussi ces intermédiaires pour diffuser des informations techniques.

(Extrait séminaire PMO-Ambassadeurs 2018 doc Didier Hespel).

La SEPS dispose d'une ambassadrice depuis 2018 : Helen James, qui vit aux Canaries et a des périodes d'indisponibilité.

Une deuxième ambassadrice à Bruxelles serait bien venue¹.

Collaboration avec Afiliatys

Les permanences SEPS et Afiliatys sont coordonnées en ce qui concerne les assurances : informations en général sur les assurances santé complémentaires au RCAM, information spécifique aux assurances proposées par Afiliatys, souscription aux assurances Afiliatys, par un représentant d'Allianz Care ou d'un courtier.

Groupe Assurances SEPS-AFILITYS

Il n'est plus possible de se baser seulement sur une ou deux personnes pour les présentations, les documents, les mises à jour plusieurs fois par an, les dizaines de questions écrites par semaine.

Un groupe « Assurances SEPS/Afiliatys » a été créé. Ce groupe devrait se développer. (L'AIACE et les syndicats ont été invités à y participer).

¹ Gina Dricot s'est déclarée disponible mais Evangelos Spanoudis, ex-PMO, se propose également.

Ce groupe développe le rôle officiel donné à Serge Crutzen (Senior Actif DG HR D2) pour l'information des collègues de la Commission et du Conseil. Ce rôle se développe en actions de la SEPS et d'Afiliatys.

- Etablir un dossier (FR et EN) de toutes les assurances santé complémentaires au RCAM et effectuer les fréquentes mises à jours.
- Avoir les contacts nécessaires avec les assureurs et courtiers
- Proposer des améliorations des assurances
- Répondre aux nombreuses questions des collègues.
- Organiser des présentation (séminaires – conf. de midi)
- Organiser des formations

Gestion des pages SEPS dans les différents sites web

Au vu du manque de publicité pour la SEPS dans les différents sites WEB de la Commission, vu le manque de mise à jour des documents proposés par la SEPS (en particulier le dossier assurances), il apparaît nécessaire de trouver un bénévole responsable de la surveillance de ces sites, y compris le site SFPE-SEPS, et en mesure d'obtenir l'insertion de documents de l'association ainsi que leur mise à jour.

Annexe 5

Présentation par Monique Breton sur la base du rapport annuel 2021

Chiffres esentiels (Millions d'€)

Recettes opérationnelles : 375,93

Dépenses opérationnelles : 344,929

Résultat : 31,196

Excédent grâce à la baisse de consommation due à la pandémie du COVID !!!

Année 2022 : léger excédent en perspective

Cotisations et dépenses moyennes

Cotisation moyenne des actifs en 2021 €	4159
Dépenses moyenne des actifs en 2021 € (hausse de 8,1%)	2976
Cotisation moyenne des post-actifs en 2021 €	4163
Dépense moyenne en 2021 des post-actifs € (baisse de 7,5%)	5737

Bénéficiaires

Affiliés actifs	63.908
Affiliés post-actifs	26.373
Total affiliés	90.281
Total bénéficiaires (affiliés et famille)	176.126

La réserve du RCAM

Actif net fin 2021 : 293,4 millions d'euros

Bonne santé financière : 8 mois de dépenses

Rendement légèrement négatif des actifs financiers : moins 1%

Excellent travail de la DG ECFIN eu égard au contexte économique

Mesures prises par le PMO

Conclure des accords avantageux avec des prestataires de soins

Exiger plus souvent un devis avant une prise en charge

Sélectionner davantage les traitements remboursables

Mettre en œuvre la convention avec CZ aux Pays-Bas

Développer son application sur smartphone

Actions projetées par le PMO

Conclure des accords avec de nouveaux prestataires

Conclure une convention avec MyCare.net en Belgique limitée au transfert de fichiers au lieu de conclure un accord avec une mutuelle comme le demande le CGAM depuis des années

Réviser les DGE : faire évoluer les plafonds de remboursements, trouver une méthode d'adaptation des plafonds et améliorer la prise en charge du handicap et de la dépendance et des frais dentaires- Travaux en cours

Mesures urgentes à prendre

Reconnaissance du RCAM et carte européenne d'assurance maladie

Tarifification correcte des soins au Luxembourg

Rétablir la couverture du SSN en Italie pour tous ceux qui y ont droit

Accélérer les remboursements surtout pour les maladies graves

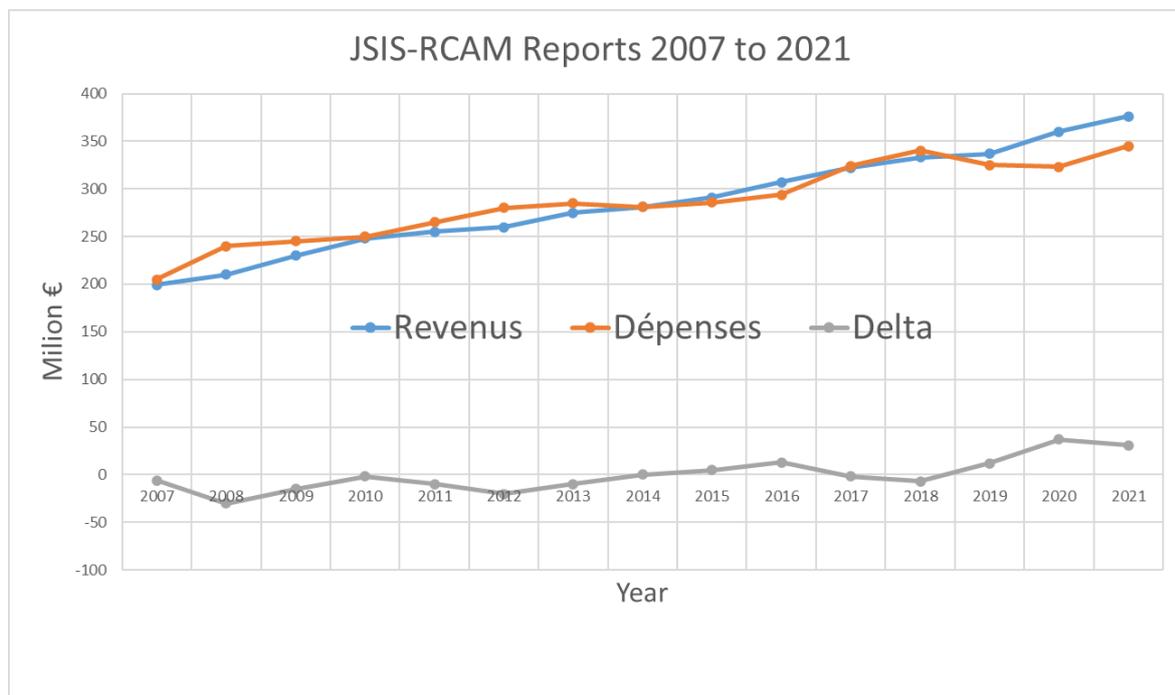
Définition de tarifs non discriminatoires assorti d'un contrôle automatisé

Coefficients d'égalité 2023-2024

Prorogation des coefficients actuels

Le CGAM souhaite que des coefficients soient fixés aussi pour le Royaume-Uni pour tous les soins ne relevant pas du régime Hors Union réservé au personnel affecté dans ce pays

Information complémentaire données par la SEPS



Evolution des DGEs

La liberté financière du PMO est limitée, même en utilisant une partie de la réserve qui doit rester importante

- Mai 2018, le CGAM a entériné le principe de la révision de certaines DGE (certains plafonds pour tenir compte de l'inflation). Un groupe de travail a été constitué pour fixer les priorités et le calendrier ;
- Proposition faites par le personnel (p.ex. lien avec la Méthode)

Il n'est pas possible de garantir 80 ou 85 % de remboursement sur toutes les dépenses

Propositions faites aux Chefs d'Administration:

- Plafonds augmentés (20%) pour soins dentaires ainsi que pour les prothèses auditives
- Plafonds augmentés pour visites spécialistes
- Enveloppe spécialement dédiée à la prévention
- Enveloppe spécialement dédiée à la parodontie

Importance de la dépendance.

Discuté par le CGAM

Document assemblé par SEPS-Italia:

DEPENDENCY

SEPTEMBER 2022

How to request the reimbursement of some care and support costs, in case you partly lose your autonomy (temporarily or permanently)

Utilisation des systèmes nationaux

Un traitement égal pour tous les agents Eur doit être assuré, indépendamment de leur nationalité et du lieu d'affectation.

Protocole des privilèges et immunités (art 14) = Sécurité sociale établie indépendamment des règles nationales (pensions et assurance maladie)

Remarques:

Un agent Eur peut s'affilier à une mutuelle nationale

Un agent Eur peut recevoir une pension nationale en plus de sa pension Eur

Mais, il n'est pas possible d'éviter de payer les cotisations au système Eur.

Conventions avec certains Etats membres

Pays-bas, convention avec CZ : facture par CZ au Bureau liquidateur. Prix NL. Pas de paiement et remboursement des 15% au PMO. Récupérations automatisées.

Le PMO avait entamé des négociations avec une mutuelle belge (CAAMI) pour mettre en place un système similaire. Carte de mutuelle => prix non discriminatoires. Fichier médical pour chaque patient et carte de mutuelle. Suite ?

La suppression des documents papier et la numérisation croissante des factures, des prescriptions, des documents médicaux □ budget avait été prévu au niveau de la DG Digit (BE). Suite ?

Négociations en Italie avec le SSN

La direction du PMO ne donne pas son support à la « tessera sanitaria » pour les dépendants des Institutions et retraités en Italie.

« Tessera con asterisco » : la direction est en faveur du transfert des factures des soins donnés par le service sanitaire italien vers le PMO. Ce serait très négatif pour le budget du RCAM et pour les anciens qui devraient payer les 15% (ou plus) et qui ne peuvent plus souscrire à une assurance complémentaire.

Plusieurs dépendants du Centre d'Ispra se sont vu retirer la « tessera sanitaria » à l'occasion de soins dans un hôpital de la région. Il n'y a cependant pas de directive officielle italienne à ce sujet.

Négociations en cours mais il y a un nouveau gouvernement !

Application de la « Méthode »

1. Adaptation intermédiaire, juin 2022

- Inflation Brux-Lux de juillet à décembre 2021 supérieur à 3% : 3,5% (JBLI = 103,5)
- Evolution des salaires nationaux négative sur cette période : -1,1% (GSI=98,9)
- Donc $(103,5 \times 98,9) / 100 = 102,36$ soit +2,4%,
 → adaptation intermédiaire de 2,4 %
 accordée en juin 2022 avec effet au 01.01.2022
- Elle doit être considérée en combinaison avec les coefficients correcteurs.

2. Adaptation des rémunérations fin 2022

- ECFIN : PIB +3,3%. (sera à vérifier en mars 2023) → on retrouve le PIB 2019
Les 2,5% bloqués en 2020 (GSI) sont libérés (effet au 01.07.2022).
- GSI (parallélisme par rapport aux salaires nationaux)
-2,8 % en juillet 2022. → GSI = 97,2
- Inflation à Brux et Lux janvier-juillet 2022 : 4,9% → JBLI = 104,9
- Donc : adaptation salariale (résiduelle) en fin 2022 :
 $(97,2 \times 104,9) / 100 = 101,96$ soit +2% plus les 2,5% de 2020
 → 4,5 % avec effet au 01.07.2022

3. Coefficients correcteurs

Les coefficients correcteurs ont été adaptés en juin 2022 pour la période janvier – juin 2022 et en décembre 2022 pour la période juillet 2022-juin 2023

Coefficients Correcteurs		SALAIRES		Coefficients Correcteurs		PENSIONS (&transferts)	
VILLE / Pays	du 01,07,2021	du 01,01,2022	du 01,07,2022	PAYS	du 01,07,2021	du 01,01,2022	du 01,07,2022
	au 31,12,2021	au 31,06,2022	au 31,06,2023		au 31,12,2021	au 31,06,2022	au 31,06,2023
BG Sofia	61.7	62.4	65	Bulgaria	58.6(100)	59.6(100)	60.9(100)
CZ Prague	88.1	88.0	95.5	Czech Rep.	75.1(100)	74.7(100)	82.8(100)
DK Copenhagen	134.2	131.5	134.7	Denmark	136.9	134.7	136.5
DE Berlin	101.4	100.0	100.6	Germany	101.3	99.8(100)	100.6
Karlsruhe	96.9	95.5	95.6	-			
Munich	113.4	111.9	112.2	-			
EE Tallinn	86.3	90.1	94.1	Estonia	90.2(100)	84.5(100)	98.1(100)
IE Dublin	133.6	136.9	136.3	Ireland	125.4	126.9	129.0
EL Athens	85.2	83.7	89.4	Greece	82.3(100)	81.3(100)	84.8(100)
ES Madrid	96.3	95.2	97.4	Spain	93.3(100)	92.4(100)	93.4(100)
FR Paris	119.9	118.7	116.8	France	111.2	109.5	107.7
HR Zagreb	78.3	77.3	80.0	Croatia	69.0(100)	68.0(100)	69.9(100)
IT Rome	95.2	94.1	94.7	Italy	97.1(100)	95.7(100)	94.1(100)
Varese	91.2	90.1	92.0				
CY Nicosia	82.2	81.2	82.6	Cyprus	84.6(100)	83.5(100)	82.3(100)
LV Riga	80.0	80.0	85.9	Latvia	74.6(100)	74.8(100)	80.9(100)
LT Vilnius	80.1	81.6	87.4	Lithuania	70.2(100)	71.5(100)	76.6(100)
HU Budapest	76.1	75.7	69.6	Hungary	63.6(100)	63.0(100)	58.8(100)
MT Valletta	94.0	92.0	92.1	Malta	99.0(100)	96.5(100)	94.7(100)
NL The Hague	111.4	110.3	109.8	Netherlands	111.3	111.6	110.7
AT Vienna	109.6	108.3	108.8	Austria	113.5	112.1	110.6
PL Warsaw	70.6	72.3	71.7	Poland	61.3(100)	62.3(100)	62.0(100)
PT Lisbon	91.4	90.6	95.5	Portugal	87.0(100)	85.9(100)	89.7(100)
RO Bucharest	68.5	69.0	70.1	Romania	57.9(100)	58.3(100)	59.1(100)
SI Ljubljana	84.9	87.1	87.1	Slovenia	81.9(100)	83.0(100)	83.6(100)
SK Bratislava	79.9	77.6	81.3	Slovakia	77.7(100)	75.7(100)	80.9(100)
FI Helsinki	118.6	117.5	117.3	Finland	121.4	119.5	118.9
SE Stockholm	130.3	129.3	124,9	Sweden	120.0	118.9	114.3
				UK	128.5	128.3	125.4

Coefficients correcteurs pension supérieur à 100 seulement pour les droits acquis avant 2004

Taux de change pour les pays de l'UE : 1€ = x monnaie locale

Pays	01.07.2021 31.12.2022	01.07.2022 30.06.2023
Bulgaria	1.9558	1.956
Czech Rep.	25.477	24.74
Denmark	7.4363	7.439
Croatia	7.4960	7.529
Hungary	351.11	394.3
Poland	4.5163	4.687
Romania	4.9275	4.942
Sweden	10.1510	10.680
UK	0.85948	0.8646